

Première Synthèses Informations

LES TENSIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU PREMIER TRIMESTRE 2008

Au premier trimestre 2008, les offres d'emploi collectées par l'ANPE auprès des employeurs diminuent de -3,3 % par rapport au trimestre précédent. Sur la même période, le nombre de demandes d'emploi enregistrées augmente de +1,6 %.

L'indicateur de tensions sur le marché du travail, qui rapporte les offres aux demandes d'emploi, diminue de ce fait au premier trimestre 2008 de -3,9 % en données corrigées des variations saisonnières. En parallèle, l'écoulement des demandes d'emploi a, pour la première fois depuis fin 2004, cessé d'augmenter dans la plupart des domaines professionnels.

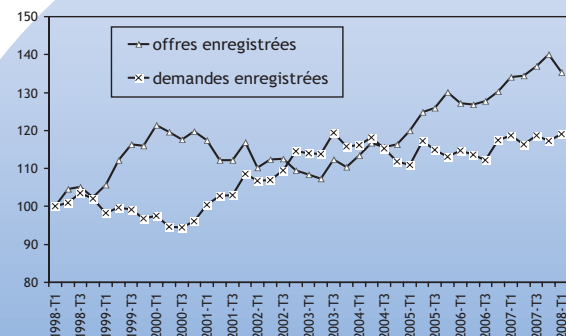
Dans le domaine professionnel du **bâtiment et des travaux publics**, les tensions sur le marché du travail diminuent nettement au premier trimestre 2008 (-7,6 % en données corrigées des variations saisonnières par rapport au trimestre précédent et -10,2 % sur un an). Sur un an, la diminution est particulièrement marquée pour les cadres, pour les conducteurs d'engins, ainsi pour les ouvriers qualifiés des travaux publics. Dans cette dernière famille professionnelle, cependant, l'indicateur de tensions reste élevé.

Les tensions sur le marché du travail diminuent ce trimestre dans presque tous les **domaines industriels** (-4,0 % pour l'ensemble des domaines industriels), mais restent en hausse sur un an (+6,9 %). Le ratio de tensions ne diminue sur un an que dans les domaines des **industries de process**, et pour les ouvriers qualifiés du **textile, du bois et des industries graphiques**. Dans les métiers de la **mécanique et du travail des métaux**, dans ceux de la **maintenance**, et dans ceux de l'**électricité et de l'électronique**, en particulier pour les techniciens, les tensions sur le marché du travail augmentent nettement sur un an.

Dans les domaines professionnels du **tertiaire**, les tensions entre offres et demandes d'emploi diminuent pour tous les métiers, sauf pour certains métiers de la santé, action sociale, culturelle et sportive comme les **aides soignants** et les **infirmiers** qui voient progresser vivement le ratio des tensions. Les tensions baissent de manière particulièrement forte ce trimestre dans l'**hôtellerie restauration**, où elles restent cependant traditionnellement élevées, et dans les **banques et les assurances** sans toutefois effacer la hausse sur un an.

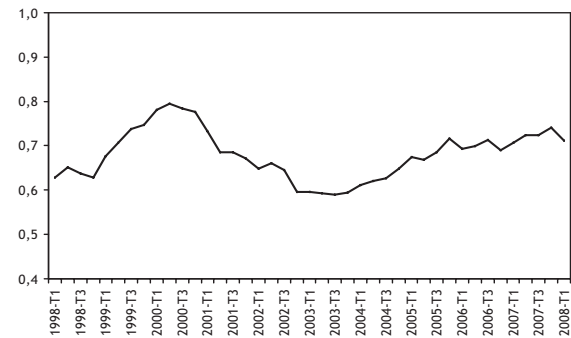
Nazih TABET, Xavier VINEY (Dares).

Graphique 3
Offres et demandes enregistrées à l'Anpe
(séries trimestrielles CVS, indice base 100 au 1^{er} trimestre 1998)



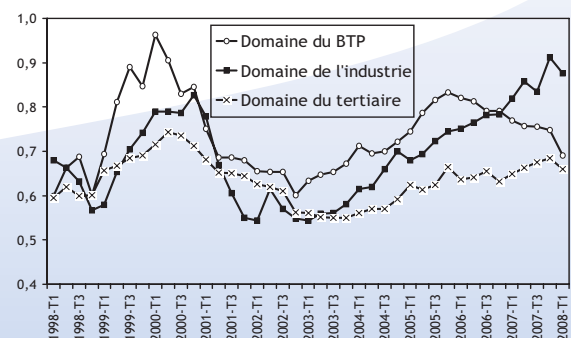
Depuis la mi-2003 et jusqu'à la fin 2007, les offres déposées par les employeurs à l'ANPE ont augmenté, alors que les flux de demandes enregistrées chaque trimestre sont restés, en tendance, assez stables. De ce fait, les tensions sur le marché du travail se sont accrues globalement. Toutefois, au premier trimestre 2008, le nombre d'offres d'emploi enregistrées à l'Anpe se replie par rapport au trimestre précédent (-3,3 % en CVS), la précédente baisse remontant au premier trimestre 2006.

Graphique 1
Offres sur demandes enregistrées à l'Anpe
(séries trimestrielles, ratio CVS)



De 1998 à 2000 les tensions sur le marché du travail s'étaient fortement accrues. Après la baisse en 2001 et 2002, le ratio des offres sur les demandes enregistrées a augmenté tendanciellement depuis 2003. Au 1^{er} trimestre 2008, cet indicateur régresse par rapport au trimestre précédent (-3,9 %) mais progresse légèrement par rapport à la même période de l'année précédente (+0,9 %).

Graphique 2
Offres sur demandes enregistrées à l'Anpe
par grands domaines professionnels
(séries trimestrielles, ratio CVS)



Au premier trimestre 2008, l'indicateur de tension sur le marché du travail diminue sensiblement dans tous les grands domaines.

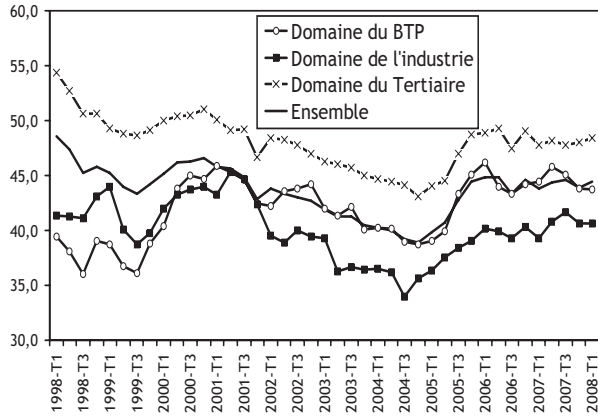
Depuis un an, l'indicateur de tensions sur le marché du travail a baissé de -10,2 % dans la construction ; par contre il a augmenté de +6,9 % dans l'industrie et de +1,8 % dans le tertiaire. Depuis le premier trimestre 2007, l'indicateur de tensions est plus élevé dans le domaine professionnel de l'industrie que dans celui du BTP.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

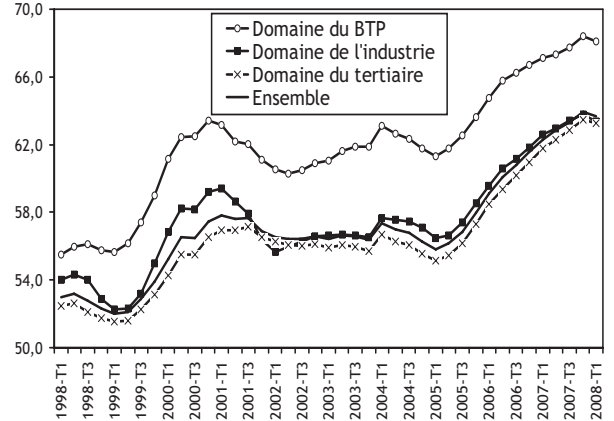
MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITÉ

Graphique 4
Part des offres de plus de 6 mois dans l'ensemble des offres enregistrées par grands domaines professionnels (séries trimestrielles, ratio CVS)



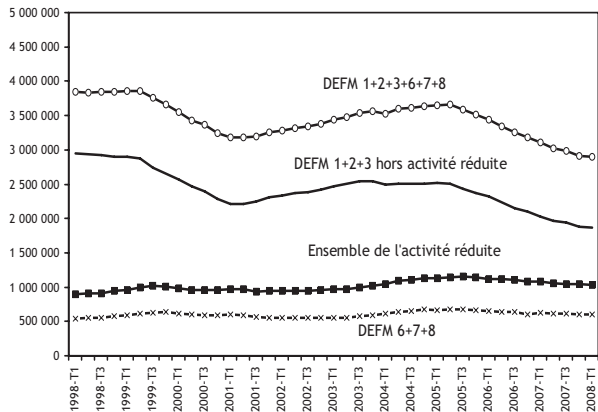
Au 1^{er} trimestre 2008, la part des offres d'emploi sur contrat à durée indéterminée ou sur contrat de plus de 6 mois est en légère hausse, après une baisse au trimestre précédent. Cette hausse modérée concerne surtout le domaine du tertiaire. Dans les autres domaines, cette part évolue peu.

Graphique 5
Taux d'écoulement des demandes d'emploi par grands domaines professionnels (séries trimestrielles, ratio CVS)



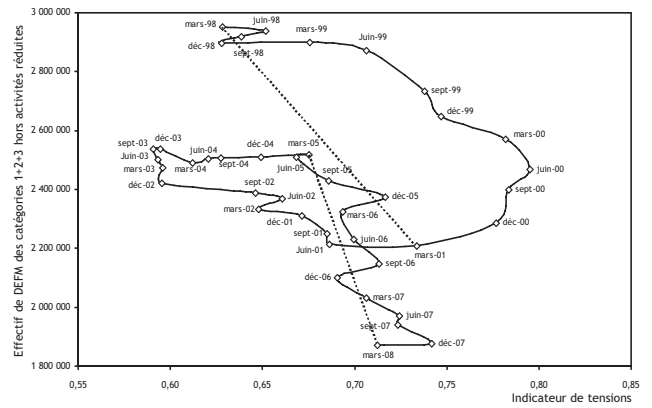
Après une période de stabilité relative de 2002 à 2004, les taux d'écoulement des demandes d'emploi ont progressé continuellement dans tous les grands domaines professionnels. Au premier trimestre 2008, le taux d'écoulement du chômage diminue légèrement par rapport au trimestre précédent dans l'ensemble des grands domaines professionnels. Le taux d'écoulement des demandes d'emploi est plus important dans le BTP que dans l'industrie et le tertiaire.

Graphique 6
Demandeurs d'emploi selon les catégories (séries trimestrielles CVS)



Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2 et 3, hors activité réduite, a continué à se replier début 2008 mais cette décline s'est nettement ralentie : -0,4 % au premier trimestre 2008 après -3,2 % au trimestre précédent.

Graphique 7
Demandeurs d'emploi en fin de mois des catégories 1+2+3 hors activités réduites et indicateur de tensions (séries trimestrielles CVS)

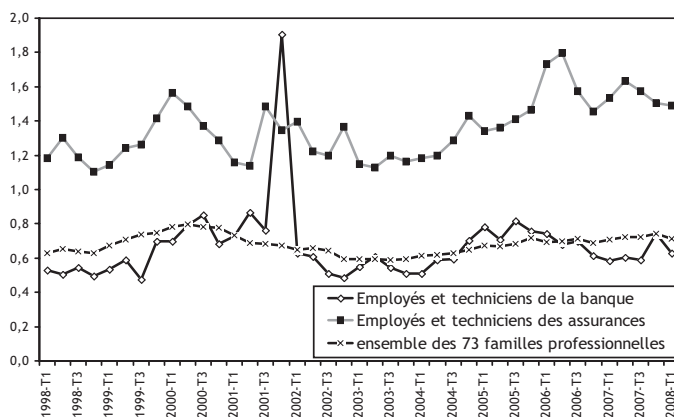


Avec la baisse du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois hors activités réduites depuis la mi-2005, on aurait pu s'attendre à une montée des tensions nettement plus importante sur la période 2006-2007 si les relations entre tensions et nombre de demandeurs d'emploi étaient restées semblables à ce qu'elles étaient à la fin des années 1990. Le maintien de l'indicateur de tension à un niveau plus modéré montre que ces relations ont évolué.

Entre mars 1998 et mars 2001, la baisse du nombre de DEFM hors activité réduite (-25 %) s'était traduite par une hausse de l'indicateur de tensions de 16%. Entre mars 2005 et mars 2008, une baisse comparable du nombre de DEFM hors activité réduite (-26 %) est concomitante avec une montée trois fois moins importante du ratio des offres sur demandes d'emploi (+5 %). Les relations entre tensions sur le marché du travail et nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois hors activité réduite se sont donc déformées au cours de cette période.

ZOOM SUR...

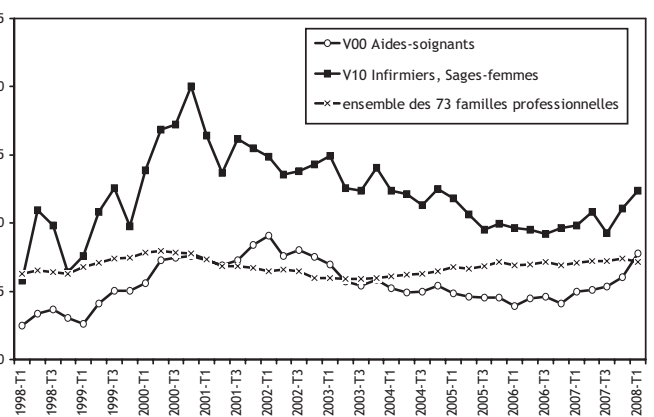
Les tensions sur le marché du travail pour les familles professionnelles des employés et techniciens de la banque et des assurances



Les professions d'employés et techniciens relevant de la banque se distinguent de celles qui se rattachent aux assurances. Les tensions entre offres et demandes d'emploi sont plus importantes pour les employés et techniciens des assurances que pour les métiers équivalents de la banque, les demandeurs d'emplois étant plus nombreux à s'inscrire à l'ANPE dans les métiers de la banque que dans ceux des assurances : au premier trimestre 2008 il y avait 2,5 fois plus de demandes d'emploi enregistrées pour les employés et techniciens de la banque que dans l'assurance pour des flux voisins d'offres d'emploi enregistrées dans les deux familles professionnelles.

Pour les employés et techniciens de la banque le passage à l'euro au 1^{er} janvier 2002 explique la hausse des tensions sur le marché du travail fin 2001 dans cette famille professionnelle.

Les tensions sur le marché du travail pour les infirmier(ière)s et pour les aides-soignant(e)s



Ces deux familles professionnelles appartiennent au domaine professionnel de la santé, action sociale, culturelle et sportive.

Les infirmier(ière)s ont connu de très fortes tensions entre offres et demandes d'emploi à la fin des années 1990 et au début des années 2000 résultant pour partie d'un contingentement trop restrictif des formations dans les années antérieures. Elles se sont ensuite, en partie résorbées tout en restant très au-dessus de celles de l'ensemble des familles professionnelles. La mise en place de la réduction du temps de travail dans ces professions a pu contribuer au maintien de tensions élevées dans cette famille professionnelle (le protocole d'accord pour les personnels médicaux hospitaliers est signé en octobre 2001). Depuis le troisième trimestre 2007 cet indicateur augmente de nouveau.

Pour les aides soignant(e)s le ratio des tensions demeure à un niveau très inférieur à celui des infirmier(ière)s. Ce métier a néanmoins connu une augmentation notable des tensions sur la période 1999-2001. Elles ont ensuite reculé progressivement avant de se stabiliser globalement sur 2005-2006 et d'augmenter à nouveau depuis la mi 2007.

Définitions, nomenclatures, sources et indicateurs

Familles et domaines professionnels (FAP-2003)

Afin d'analyser simultanément les données de l'emploi et du chômage par métier, la Dares a créé une nomenclature spécifique : les familles professionnelles (FAP). Cette nomenclature rapproche le ROME « Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois ». Le ROME est utilisé par l'ANPE pour classer les offres et les demandes d'emploi et la nomenclature PCS « Professions et Catégories Socioprofessionnelles » utilisée par l'Insee dans ses enquêtes. Les métiers y sont regroupés en 86 familles professionnelles, elles-mêmes rassemblées dans 22 domaines professionnels.

Dans cette publication, 13 familles professionnelles ne sont pas prises en compte car les données ANPE y sont peu significatives : les agriculteurs éleveurs, les artisans, les dirigeants d'entreprises, les cinq familles professionnelles de la fonction publique, les patrons d'hôtels-café-restaurants, les médecins, les enseignants et formateurs ainsi que les professionnels de la politique et le clergé. Les domaines professionnels pris en compte sont aussi regroupés en quatre grandes catégories : **L'agriculture** (A), le **bâtiment** (B), **l'industrie** (C, D, E, F, G, H) et le **tertiaire** qui rassemble les autres domaines professionnels.

Le champ est celui de la France métropolitaine.

- Pour plus de détails se reporter au site internet du ministère du travail : <http://www.travail.gouv.fr> (rubrique statistiques / Métiers et qualifications)

Les sources

L'enquête Emploi de l'Insee

L'Enquête Emploi, est réalisée chaque trimestre par l'Insee auprès des individus de 15 ans ou plus dans 35 000 ménages.

- Voir la présentation détaillée sur le site internet de l'Insee : <http://www.insee.fr>

Les statistiques mensuelles du marché du travail (DARES-ANPE)

À partir des fichiers de gestion de l'ANPE, elles portent sur les demandes et les offres d'emploi et comptabilisent les stocks en fin de mois et les flux du mois : inscriptions et sorties des listes pour les demandes, enregistrements et sorties pour les offres. Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont classés en catégories selon le type d'emploi recherché et la pratique d'une « activité réduite » au cours du mois écoulé :

la catégorie 1 correspond aux demandeurs qui n'ont pas exercé une activité de plus de 78 heures dans le mois et recherchent un emploi à temps plein et à durée indéterminée. Les personnes classées catégories 2 et 3 ont les mêmes caractéristiques que la catégorie 1 mais recherchent un emploi à temps partiel (catégorie 2) ou à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (catégorie 3). Les catégories 6, 7, 8 sont les homologues des catégories 1, 2, 3 pour les demandeurs exerçant une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois. Les DEFM de catégorie 1, 2, 3, 6, 7, 8 regroupent tous les demandeurs d'emploi soumis à des obligations de recherche qui ont pu ou non avoir une activité réduite de plus ou moins de 78 heures au cours du mois écoulé.

- Pour plus de détails se reporter au site internet du ministère du travail : <http://www.travail.gouv.fr> (rubrique statistiques / chômage)
Se reporter également au site internet de l'ANPE : <http://www.anpe.fr>

Les indicateurs

L'emploi : nombre de personnes en emploi au sens du BIT, en moyenne sur l'année (source : enquête emploi de l'Insee).

Le taux de demande d'emploi est un indicateur de chômage par famille professionnelle. C'est le ratio des DEFM 1+2+3 hors activité réduite sur la somme de l'emploi et des DEFM 1+2+3 hors activité réduite. Il est calculé en moyenne annuelle.

Évolution du stock de demandes : taux d'évolution sur un an du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM 1+2+3).

Le taux d'écoulement des demandes mesure l'importance des sorties des listes de demandeurs d'emploi. Une valeur élevée de ce taux indique qu'une forte proportion des demandeurs d'emploi présents un an avant ou de ceux entrés dans l'année est sortie des listes dans les douze mois. Cet indicateur est le complément à 100 du ratio qui rapporte les demandes d'emploi présentes à la fin du trimestre aux demandes d'emploi du même trimestre de l'année antérieure additionnées du flux de demandes d'emploi enregistrées dans l'année.

Il est calculé sur l'ensemble des DEFM des catégories 1,2,3,6,7,8.

La part des contrats (CDI ou CDD) de plus de six mois parmi les offres enregistrées du trimestre permet d'apprécier la qualité des offres confiées par les entreprises à l'ANPE selon les familles professionnelles.

Évolution des flux d'offres enregistrées par l'ANPE au cours des trois derniers mois. Pour apprécier l'évolution de ces flux par rapport au trimestre précédent, la série est corrigée des variations saisonnières.

Évolution des flux de demandes enregistrées par l'ANPE aux cours des trois derniers mois. Pour apprécier l'évolution de ces flux par rapport au trimestre précédent, la série est corrigée des variations saisonnières.

Offres sur demandes enregistrées : ratio du flux d'offres enregistrées durant les trois derniers mois aux demandes enregistrées durant la même période. Ces données sont corrigées des variations saisonnières et comparées à celles du trimestre précédent et à celles du même trimestre de l'année précédente. La comparaison du niveau de ce ratio entre familles professionnelles n'est pas aisée car, selon les métiers, les modes de recrutement et le recours à des offres d'emploi déposées à l'ANPE diffèrent.

Les principaux sigles utilisés :

DEFM = Demandes d'emploi en fin de mois	DEE = Demandes d'emploi enregistrées
CDI = Contrat à durée indéterminée	CDD = Contrat à durée déterminée
Séries CVS = Séries corrigées des variations saisonnières	

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

Familles et domaines professionnels *	Emploi en 2007 (moyenne annuelle en milliers)	Taux moyen de demandes d'emploi en 2007 (en %)	Évolution du stock de DEFM 1, 2 et 3 sur un an (en %)	Taux d'écoulement des demandes sur 1 an (CVS, %)	Contrats de plus de 6 mois parmi les offres du trimestre (CVS, %)	Évolution trimestrielle des flux d'offres (CVS, %)	Évolution trimestrielle des flux de demandes (CVS, %)	Offres sur demandes enregistrées (séries CVS)		
								au 1 ^{er} trimestre 2008	par rapport au trimestre précédent (%)	par rapport à l'année précédente (%)
A Agriculture, marine, pêche	370	13,6	-4,4	63,5	11,0	-7,2	0,8	1,49	-7,8	-5,3
A10 Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	298	14,9	-3,5	62,6	9,9	-8,0	1,2	1,62	-8,8	-7,8
A20 Techniciens et cadres de l'agriculture	49	6,9	-12,5	69,7	61,0	-1,1	-1,8	0,33	0,3	19,6
A30 Marins, pêcheurs	24	9,5	-11,3	70,8	21,4	31,5	5,0	0,59	26,6	68,4
B Bâtiment, travaux publics	1 743	8,2	-0,5	68,1	43,7	-4,2	2,7	0,69	-7,6	-10,2
B00 Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction	201	15,0	3,3	69,5	31,7	-6,3	3,4	0,49	-11,0	-9,3
B10 Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	97	3,1	7,7	62,2	35,9	-6,0	4,3	1,17	-10,2	-17,9
B20 Ouvriers qualifiés du gros oeuvre du bâtiment	300	5,6	0,7	69,1	42,3	-1,9	1,9	0,88	-3,6	-12,4
B30 Ouvriers non qualifiés du bâtiment, second oeuvre	120	18,6	-3,6	69,1	42,4	-2,3	2,3	0,40	-4,0	-4,9
B40 Ouvriers qualifiés du bâtiment, second oeuvre	580	7,7	-2,8	67,7	40,4	-2,3	1,7	0,74	-5,3	-6,9
B50 Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	80	8,5	9,1	62,4	28,8	-6,7	5,9	0,71	-13,1	-19,5
B60 Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics	250	4,1	-3,7	67,4	69,1	-5,8	3,2	1,41	-8,5	-11,7
B70 Cadres du bâtiment et des travaux publics	115	3,7	-5,8	68,1	85,6	-9,1	6,1	1,09	-14,3	-19,9
C Électricité, électronique	251	4,7	-15,9	62,5	42,3	5,7	4,6	1,21	2,2	12,4
C00 Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	46	5,5	-14,9	61,6	25,7	-9,1	11,0	0,84	-14,5	10,4
C10 Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	91	7,0	-16,2	61,0	34,4	9,0	4,0	1,11	4,6	13,1
C20 Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	114	2,5	-16,0	66,8	60,3	7,5	0,4	1,72	7,5	15,0
D Mécanique, travail des métaux	904	6,9	-8,4	64,3	33,1	-2,8	1,6	0,98	-5,2	11,4
D00 Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	54	16,4	-8,6	63,9	25,9	0,1	1,9	0,79	-1,2	22,1
D10 Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	139	6,3	-9,0	63,7	43,3	-7,4	0,8	1,16	-7,9	4,6
D20 Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal	157	5,6	-7,8	65,4	32,6	0,4	1,4	1,27	-2,0	-4,0
D30 Ouvriers non qualifiés de la mécanique	161	11,7	-7,6	65,4	24,3	-2,8	2,0	0,65	-3,7	22,1
D40 Ouvriers qualifiés de la mécanique	109	9,1	-7,6	60,2	24,6	0,2	2,0	1,12	-2,8	14,7
D60 Techniciens, agents de maîtrise des industries mécaniques	285	1,9	-13,0	67,5	54,1	-6,7	1,9	1,50	-10,5	26,3
E Industries de process	1 004	5,3	-1,0	58,1	22,7	-1,6	4,4	0,78	-6,6	-0,9
E00 Ouvriers non qualifiés des industries de process	374	9,3	1,2	56,3	12,7	1,5	5,7	0,78	-3,6	0,8
E10 Ouvriers qualifiés des industries de process	472	2,4	-4,8	59,7	37,6	-11,5	1,4	0,91	-13,1	-5,9
E20 Techniciens, agents de maîtrise des industries de process	157	3,7	-9,0	66,5	61,2	-14,0	2,4	0,55	-13,7	4,3
F Matériaux souples, bois, industries graphiques	292	11,2	-14,2	64,0	43,5	0,0	0,9	0,57	-0,9	-0,4
F00 Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	35	15,1	-17,5	62,9	26,8	3,1	-2,2	0,59	7,1	10,7
F10 Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	64	15,5	-18,1	61,1	38,8	0,0	-0,5	0,36	-3,2	-2,4
F20 Ouvriers non qualifiés du bois et de l'ameublement	22	13,8	-10,4	69,5	42,4	7,5	5,2	0,69	2,1	4,0
F30 Ouvriers qualifiés du bois et de l'ameublement	49	13,9	-8,4	67,7	47,8	-1,8	1,8	0,64	-3,6	-8,8
F40 Ouvriers des industries graphiques	85	5,8	-12,6	60,0	45,5	-4,0	-1,3	0,68	-3,6	-2,7
F50 Techniciens, agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques	37	5,5	-13,8	63,6	69,8	-1,0	4,2	0,62	-7,9	10,3
G Maintenance	977	4,7	-11,4	67,7	62,5	-1,7	0,0	1,01	-0,9	9,4
G00 Ouvriers qualifiés de la maintenance	245	6,3	-11,6	64,7	48,4	-4,0	-1,5	0,89	-2,2	3,0
G01 Ouvriers de la réparation automobile	214	5,6	-13,4	71,6	63,6	-2,9	0,3	1,00	-1,5	12,2
G10 Techniciens, agents de maîtrise de la maintenance et de l'organisation	518	3,5	-9,8	67,4	70,0	0,3	1,2	1,11	-1,0	10,7
H Ingénieurs, cadres de l'industrie	293	3,0	-16,0	66,0	82,5	-1,4	0,1	0,53	-0,1	16,9
H00 Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	293	3,0	-16,0	66,0	82,5	-1,4	0,1	0,53	-0,1	16,9
J Transports, logistique et tourisme	1 937	9,2	-5,7	63,6	39,2	0,3	1,5	0,69	-2,1	3,4
J00 Ouvriers non qualifiés de la manutention	364	12,2	-3,6	64,0	19,6	-2,1	1,9	0,58	-3,2	5,0
J10 Ouvriers qualifiés de la manutention	485	9,3	-2,7	60,0	31,8	2,3	2,2	0,59	-0,2	3,1
J30 Conducteurs de véhicules	786	8,4	-8,4	65,4	47,5	-0,8	0,9	0,89	-2,9	2,2
J40 Agents d'exploitation des transports	75	7,0	-10,8	64,8	64,2	3,0	0,1	1,05	5,2	14,1
J50 Agents admin. et commerciaux des transports et du tourisme	161	8,3	-6,6	65,3	55,1	5,1	-0,3	0,50	5,3	11,4
J60 Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation	66	4,9	-17,0	65,4	88,9	-13,3	5,8	0,36	-15,4	-13,3
L Gestion, administration des entreprises	2 648	9,3	-9,3	61,9	49,5	-2,6	0,2	0,60	-2,6	-0,4
L00 Secrétaires	531	16,3	-9,3	61,8	57,0	-0,8	-0,3	0,43	-0,3	-2,0
L10 Employés de la comptabilité	427	1,9	-16,5	64,8	58,1	0,3	-0,9	0,90	1,3	11,2
L20 Employés administratifs d'entreprise	563	14,2	-7,4	60,7	33,6	-5,7	0,5	0,87	-6,4	-7,8
L30 Secrétaires de direction	95	19,9	-11,3	62,4	66,7	2,8	0,6	0,43	2,0	13,3
L40 Techniciens des services administratifs, comptables et financiers	466	1,4	-12,9	64,0	67,0	-0,6	0,8	0,91	-0,1	21,7
L50 Cadres administratifs, comptables et financiers	565	6,1	-10,6	63,7	74,3	1,4	2,6	0,45	0,2	21,4
M Informatique	469	6,6	-14,5	66,5	76,9	-3,6	-0,7	0,85	-4,7	8,6
M01 Employés et opérateurs de l'informatique	26	12,7	-14,0	70,0	69,7	-5,3	0,4	0,64	-7,5	-8,6
M07 Techniciens de l'informatique	146	10,5	-12,7	66,4	65,0	-3,3	-2,6	0,63	0,1	18,7
M09 Ingénieurs de l'informatique	297	4,0	-17,1	65,3	87,2	-0,6	2,6	1,28	-7,9	5,8
N Études et recherche	324	3,4	-19,1	68,9	85,2	1,1	1,7	0,32	-1,4	7,1
N00 Personnels d'études et de recherche	324	3,4	-19,1	68,9	85,2	1,1	1,7	0,32	-1,4	7,1
Q Banque et assurances	583	2,9	-8,3	66,8	70,1	-3,6	3,6	0,82	-9,0	3,8
Q00 Employés et techniciens de la banque	199	4,5	-8,5	68,5	70,2	-12,1	2,1	0,63	-15,4	7,0
Q10 Employés et techniciens des assurances	177	2,4	-3,5	64,5	67,4	3,1	6,0	1,49	-1,1	-3,0
Q20 Cadres de la banque et des assurances	207	1,7	-13,8	64,0	90,2	-25,5	4,7	0,44	-30,0	4,1
R Commerce	2 688	10,4	-7,8	66,0	55,8	-1,7	1,6	0,67	-3,3	2,6
R00 Caissiers, employés de libre service	279	19,2	-5,0	65,4	24,9	-2,6	1,4	0,85	-5,3	4,5
R10 Vendeurs	905	13,4	-8,0	67,0	53,0	-4,1	1,8	0,55	-5,7	4,1
R20 Attachés commerciaux et représentants	520	6,5	-8,9	66,9	90,1	-3,2	0,3	1,02	-2,4	-3,3
R30 Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	483	1,6	-9,2	65,3	75,3	-2,5	1,0	1,03	-3,4	9,1
R40 Cadres commerciaux et technico-commerciaux	501	10,9	-9,6	63,7	89,0	-1,9	1,7	0,45	-4,3	0,7
S Hôtellerie, restauration, alimentation	926	11,0	-7,0	71,0	48,1	-7,3	2,6	1,08	-9,2	2,4
S00 Bouchers, charcutiers, boulangers	269	4,4	-8,3	71,6	69,6	-4,0	2,3	0,97	-6,6	9,1
S10 Cuisiniers	327	14,2	-6,5	70,1	48,8	-8,9	2,9	1,17	-10,4	4,6
S20 Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	331	12,8	-7,3	71,9	43,2	-5,7	2,6	1,01	-8,4	-1,4
T Services aux particuliers et aux collectivités	3 086	10,6	-7,2	61,1	48,5	-3,1	1,3	0,46	-4,0	-4,0
T00 Coiffeurs, esthéticiens	209	10,1	-5,9	68,5	65,9	-3,3	0,9	0,40	-3,7	2,3
T10 Employés de maison	386	6,1	-11,3	58,5	56,5	7,6	0,9	0,54	5,7	37,8
T21 Aides à domicile et aides ménagères	464	11,5	-9,2	60,9	47,5	-1,6	1,0	0,38	-1,7	11,9
T22 Assistants maternels	396	15,0	-5,9	58,6	69,0	-1,6	0,6	0,29	-3,6	3,7
T30 Agents de gardiennage et de sécurité	216	16,7	-12,0	64,6	59,3	-3,0	0,2	0,71	-0,8	9,2
T40 Agents d'entretien	1 101	11,4	-4,9	60,9	35,0	-4,3	2,0	0,52	-6,8	-18,5
T60 Employés des services divers	314	0,7	-2,7	61,9	53,2	-17,8	1,1	1,38	-19,3	-2,6
U Communication, information, art et spectacle	436	18,5	-2,6	49,2	15,1	-3,2	-0,9	0,59	-3,3	6,3
U00 Professionnels de la communication et de l'information	148	15,3	-7,6	60,4	57,8	-0,3	0,8	0,18	-1,1	-14,7
U10 Professionnels des arts et des spectacles	288	20,1	-1,2	45,7	10,8	-6,7	-1,3	0,75	-3,2	10,1
V Santé, action sociale, culturelle et sportive	1 931	4,6	-9,2	67,2	49,6	-1,2	-2,8	0,80	1,4	7,9
V00 Aides-soignants	492	2,3	-19,1	72,0	54,3	11,5	-18,5	0,77	27,9	55,0
V10 Infirmiers, Sages-femmes	489	1,1	-14,2	78,0	62,6	5,9	-4,6	1,24	11,5	25,5
V30 Professions para-médicales	342	3,3	-8,6	65,0	66,2	-1,4	0,2	0,60	-1,4	14,1
V40 Professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive	608	9,6	-7,1	65,3	42,5	-4,9	-0,2	0,80	-5,5	-1,1
TOTAL de ces familles professionnelles	20 863	8,6	-7,0	63,7	44,4	-3,3	1,6	0,71	-3,9	0,9
Agriculture, marine, pêche	370	13,6	-4,4	63,5	11,0	-7,2	0,8	1,49	-7,8	-5,3
Bâtiment, travaux publics	1 743	8,2	-0,5	68,1	43,7	-4,2	2,7	0,69	-7,6	-10,2
Industrie	3 722	5,8	-8,8	63,4	40,7	-1,7	1,9	0,88	-4,0	6,9
Tertiaire	15 028	9,1	-7,5	63,2	48,4	-2,4	1,2			